JACQUET METALS
Société Anonyme au capital de 32 825 279,76 €
Siège social : 7 rue Michel Jacquet
69800 Saint-Priest
RCS Lyon 311 361 489

Politique de rémunération adoptée par l'Assemblée générale du 26 juin 2026

Résultats des votes
(Article R-22-10-14 IV du Code de commerce)

Saint Priest, le 26 juin 2026,

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société JACQUET METALS du 26 juin 2026 a approuvé sans modification et comme suit les résolutions relatives aux politiques de rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que des membres du Conseil d'administration présentées dans le Document d'Enregistrement Universel 2025 :

Résolutions	Lien vers le Document d'Enregistrement Universel (DEU)	Résultat du vote
18e résolution Approbation de la politique de rémunération du Président-Directeur général	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" - §2.3.1.2.2. Pages 37 à 38	Approuvée à 83,76 %
19e résolution Approbation de la politique de rémunération du Directeur général délégué	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" - §2.3.1.2.2. Pages 38 à 40	Approuvée à 85,38 %
20e résolution Approbation de la politique de rémunération des administrateurs	Chapitre 2 "Gouvernement d'entreprise" - §2.3.1.2.1. Page 37	Approuvée à 99,98 %